

Mode d'emploi

Outil “TIC” v2018

(Tableau d'Introduction à la Comptabilité analytique)

Pour toutes questions : AGORA>TIC 2018

- Le cadre de saisie est identique à celui de 2017 : il n'y a pas de nouvelles fonctionnalités
- Le Plan Comptable, les règles d'affectations et l'arbre analytique ont été mis à jour **et des corrections ont été apportées pour certaines affectations**
 - Les PLATEAUX en Psychiatrie ont été classés en SAMT
- Les données TIC sont importables dans le logiciel ARCANH RTC 2018, au niveau de l'onglet 3-SA.
Le bouton d'import  est disponible dans l'onglet.

Attention : les comptes de consommations en 942 ne sont pas importables dans ARCANH, l'établissement doit les transcoder en compte 602 de consommations

Préconisation pour l'import dans ARCANH RTC

- La numérotation entre TIC et ARCANH RTC doit être identique pour un import complet.

Les codes SA dans le TIC avec points virgules doivent être retraité dans ARCANH RTC

Ex : 93232;0;1 dans le TIC équivaut à racine SA =93232 et suffixe=01 dans ARCANH RTC

- Il est préférable que l'établissement saisisse l'onglet 2-PC avant d'importer 3-SA

- Les produits doivent être saisis en positif dans le TIC.

- Les charges de personnel sont importées dans le poste de charges de personnel rémunérés PM_REMU

A partir du RTC 2017, il est demandé de distinguer les charges de personnels rémunérés (pm_remu) des charges de personnels extérieur (pm_ext), des charges des internes et étudiants (pi_remu) . Le principe est le même pour le PNM.

- Nouveauté 2018 P. 4
- Avant-propos P. 5
- Avant de commencer l'utilisation du « TIC » P. 6
- Les définitions des termes de l'outil (BC, BCA, PCS, AA) P. 7
- Schéma de réalisation du tableau des CDN (Charges Directes Nettes)
- Le chargement des données : P. 8
 - Le périmètre des Balances Comptables (BC) P. 9
 - Le périmètre des Balances Comptables Analytiques (BCA) P.10 à P.12
 - Onglet 1.1 et 1.2 : import des fichiers source BC et BCA charges P.13 à P.15
 - Onglet 1.3 : vérification des écarts entre BC et BCA Charges P.16 et P.17
 - Onglet 2.1 et 2.2 : import des fichiers source BC et BCA produits P.18
 - Onglet 2.3 : vérification des écarts entre BC et BCA produits P.19 à P.22
- Onglet 3 : La Balance Comptable Analytique Totale Normée P.23 à P.27
- Onglet 4 : Le lien UF-SA

- **Le tableau théorique des Charges Directes Nettes du RTC**
 - Onglet 5.1 : le passage depuis l'onglet 4 a créé automatiquement la structure du tableau des CDN du RTC _____ P.28
 - Onglet 5.1 : l'application des règles de gestion du PCS _____ P.29
 - Onglet 5.1 : les montants à retraiter _____ P.30
 - Onglet 5.1 : la gestion du signe des comptes de produits _____ P. 31
 - Onglet 5.1 : le passage à l'onglet 6.1 pour réaliser le tableau réel des CDN du RTC _____ P. 32
- **Le tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC**
 - Onglet 6.1 : le tableau réel des CDN du RTC _____ P. 33
 - Onglet 6.1 : 1ère phase, la gestion des montants à retraiter _____ P. 34 à P.38
 - Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels _____ P. 39 à P.42
 - Onglet 6.1 : 3ème phase, les points de vigilance _____ P. 43 et P.44
- **Annexes**
 - Annexe 1 : Alimentation des onglets du RTC _____ P. 45
 - Annexe 2 : Comment remettre l'outil à zéro _____ P. 46
 - Annexe 3 : La gestion des « bugs » connus _____ P. 47
 - Annexe 4 : Références et contacts _____ P. 48

➤ Rappels sur le Tableau Analytique Commun (TAC) :

- Définition : état qui résulte de l'application, à la balance comptable analytique, des règles d'affectation des charges et des recettes de titre 3 (T3) du Plan Comptable Simplifié (PCS) sur chacune des Sections d'Analyse (SA)
- Le TAC est une nouveauté issue du guide de comptabilité analytique hospitalière (CAH) de 2011
- Son périmètre couvre l'ensemble des comptes de résultat : principal et annexes

➤ Objectifs de l'outil TIC :

- Proposer aux ES un outil facilitant la construction du TAC dans l'optique de produire le RTC (dont le périmètre se limite au budget principal).
- C'est également un outil qui se veut pédagogique et permet de s'approprier la logique de cet exercice de comptabilité analytique
- Il a été mis à jour des nouveautés du RTC 2018

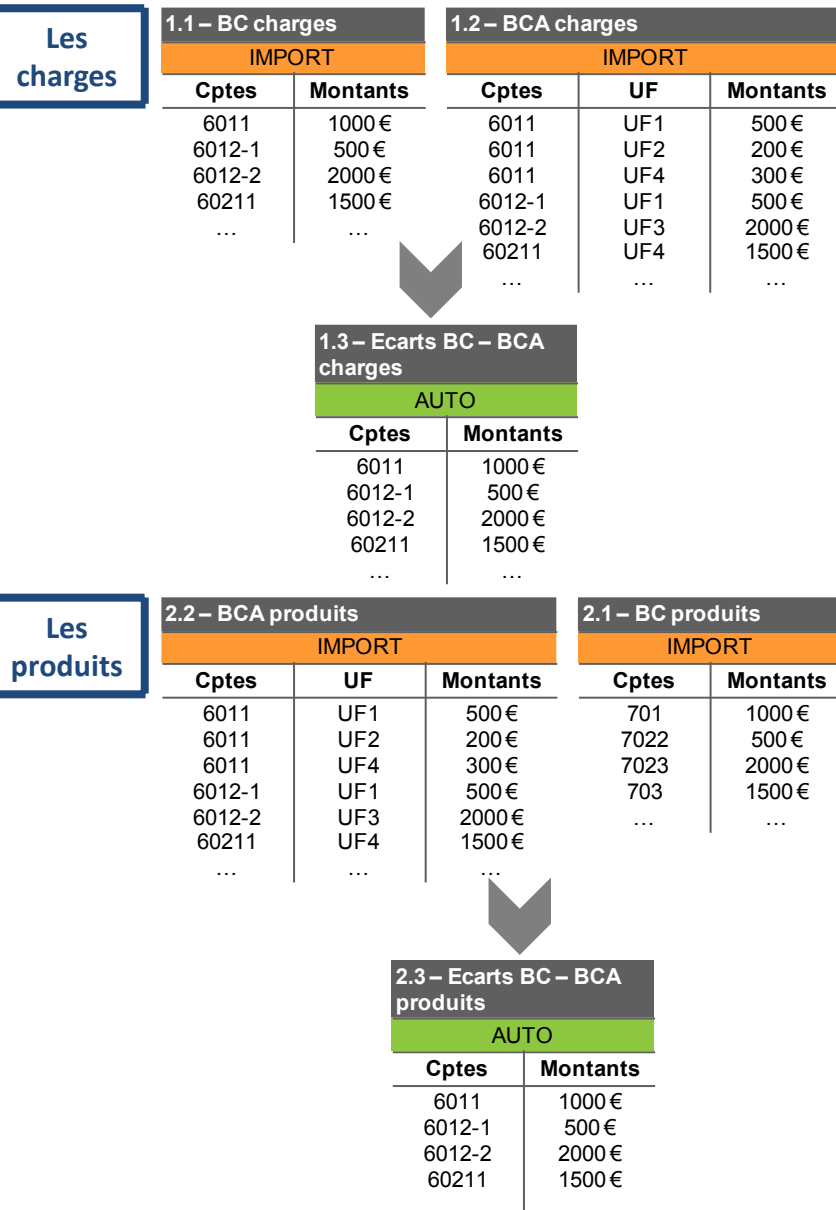
- Les formats d'Excel compatibles avec l'utilisation du « TIC » sont ceux de **2003, 2007 et 2010**
- **Activer les macros** sur le PC en baissant le niveau de sécurité
 - Pour Excel 2003, aller dans:
 - Outils
 - Macro
 - Sécurité des macros
 - Mettre le niveau de sécurité le plus faible
 - Pour Excel 2007 et 2010, aller dans :
 - Option Excel
 - Centre de gestion de la confidentialité
 - Paramètres du centre de gestion de la confidentialité
 - Paramètre des macros
 - Activer toutes les macros
- Préparer **les fichiers sources** BC et BCA Charges et Produits en format Excel (cf pages 8 et 9)

- **La Balance Comptable (BC) :**
 - Il s'agit du détail de chaque montant des comptes de charges (classe 6) et de produits (classe 7) pour l'année traitée.
 - La BC peut être uniquement celle du budget H, ou bien la BC consolidée contenant tous les budgets, une lettre budgétaire permettant de dissocier les montants par compte pour chaque budget. Dans cette version du TIC à vocation RTC, seul le budget H sera traité.
- **La Balance Comptable Analytique (BCA) :**
 - On trouvera ici les comptes et les montants de la BC qui auront été répartis dans les différentes UF qui ont porté cette charge dans l'année étudiée.
- **Le Plan Comptable Simplifié (PCS) :**
 - Cela correspond à la liste des comptes du plan comptable général (+ ou - détaillée selon les comptes) assortis pour chacun d'entre eux d'une règle d'imputation à appliquer pour la mise en œuvre d'une CAH
 - Le PCS utilisé dans le TIC est celui généré par l'ATIH pour le RTC
- **Arbre Analytique (AA) :**
 - Il décrit les sections d'analyse en précisant le N° de la SA, son libellé et son rattachement à une famille de SA (LGG, MT, Clinique...)
 - Dans TIC nous avons utilisé l'arbre analytique du RTC 2018 (AARTC)

Le schéma de réalisation du Tableau des CDN pour le RTC



Etapas de vérifications des données

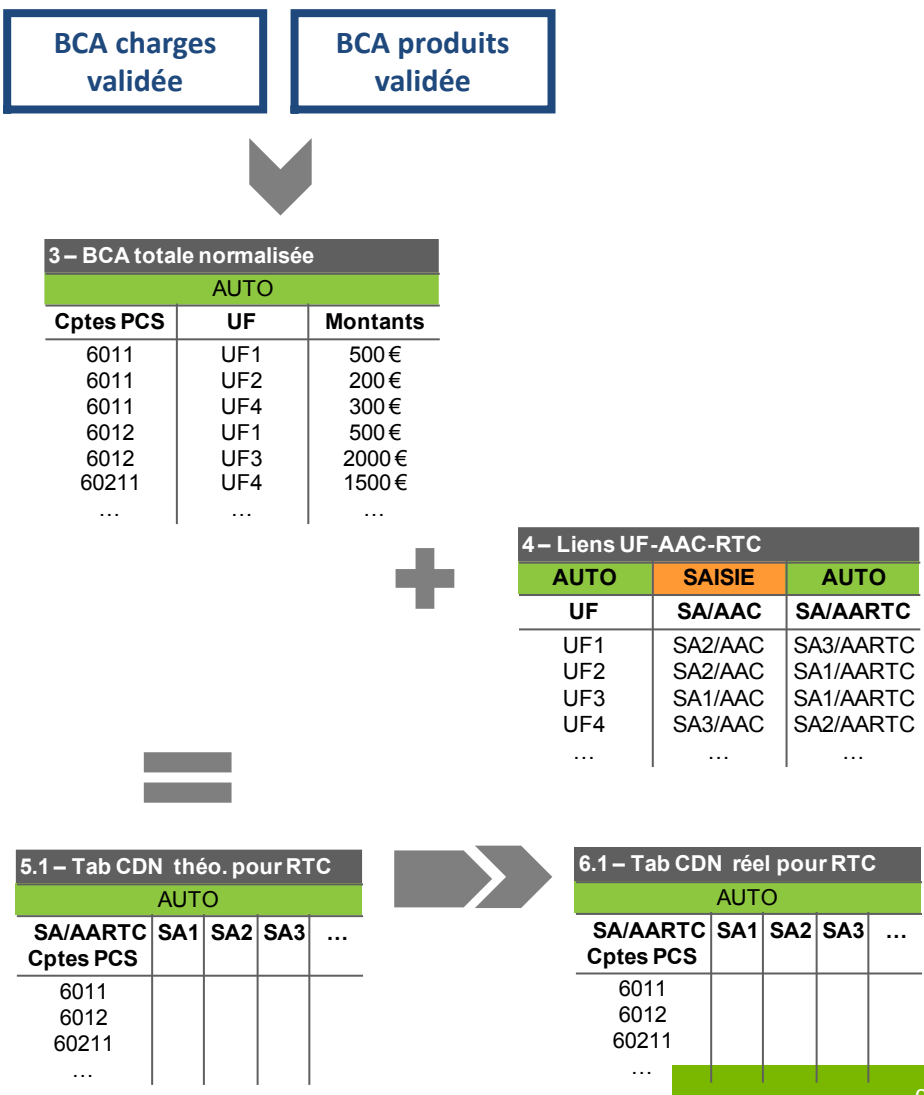


2.3 – Ecarts BC – BCA produits

AUTO

Cptes	Montants
6011	1000 €
6012-1	500 €
6012-2	2000 €
60211	1500 €
...	...

Etapas de réalisation du tableau des CDN du RTC à partir des données validées



Le périmètre des Balances Comptables (BC)

Format attendu pour les BC

Lettre budg.	N° compte	Libellé compte	Montant
H	60215	Produits sanguins	4 890 000,00 €
H	60224	Fournitures pour laboratoires	4 568 345,78 €
H	6066	Fournitures médicales	329 395,45 €
H	61112	Imagerie médicale	1 005 600,23 €
H	62114	Personnel intérimaire : personnel paramédical	456 978,34 €
....			

Le périmètre des éléments à intégrer dans la BC :

- La lettre clé budgétaire du compte (pour mémoire : le périmètre du RTC est le budget H)
- Les comptes de classe 6 pour la BC charges, avec soit (l'un ou l'autre) :
 - Les comptes 602 (achats) et 603 (variation de stock, en + si débiteur, en – si créditeur)
 - Les comptes 942 (consommations)
- Les comptes de classe 7 mais uniquement de titre 3 pour la BC produits
- Le libellé du compte tel qu'utilisé en interne de l'établissement
- Le montant annuel du compte

Le périmètre des Balances Comptables Analytiques (BCA)

Format attendu pour les BCA

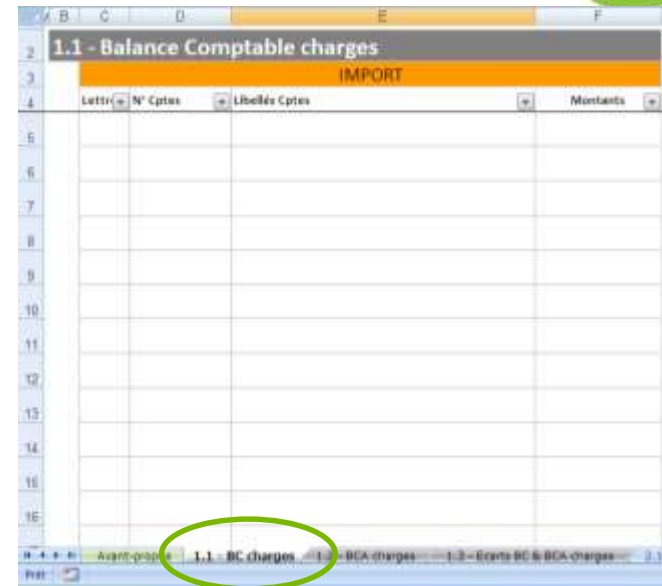
Lettre budg.	N° compte	Libellé compte	N° UF	Libellé UF	Montant
H	642	Rémunérat° du PM	2810	Hospi Neurologie	167 000,00 €
H	642	Rémunérat° du PM	2830	Hospi Orthopédie	302 569,00 €
H	642	Rémunérat° du PM	2850	Hospi Obstetrique	1 614 535,00 €
H	641	Rémunérat° du PNM	2810	Hospi Neurologie	600 000,00 €
H	641	Rémunérat° du PNM	2830	Hospi Orthopédie	345 200,00 €
H	641	Rémunérat° du PNM	2850	Hospi Obstetrique	780 000,00 €
H	94224	Fournitures pour laboratoires	4601	Biochimie	89 000,00 €
H	94224	Fournitures pour laboratoires	4650	Anapath	45 320,00 €
H	94224	Fournitures pour laboratoires	2810	Hospi Neurologie	52 190,00 €
...	...	...	...	...	...

Le périmètre des éléments à intégrer dans la BCA :

- La lettre clé budgétaire du compte (pour mémoire : le périmètre du RTC est le budget H)
- Les comptes de classe 6 pour la BCA charges, avec, soit (l'un ou l'autre) :
 - Les comptes de consommation en 942
 - Si l'établissement n'a pas de comptes de consommation, il pourra renseigner ses comptes d'achat (602) et de variation de stock (603) par UF
- Les comptes de classe 7 mais uniquement de titre 3 pour la BCA produits
- Le libellé du compte tel qu'utilisé en interne de l'établissement
- Le N° de l'UF et le libellé de l'UF tel qu'utilisé en interne de l'établissement
- Le montant annuel du compte

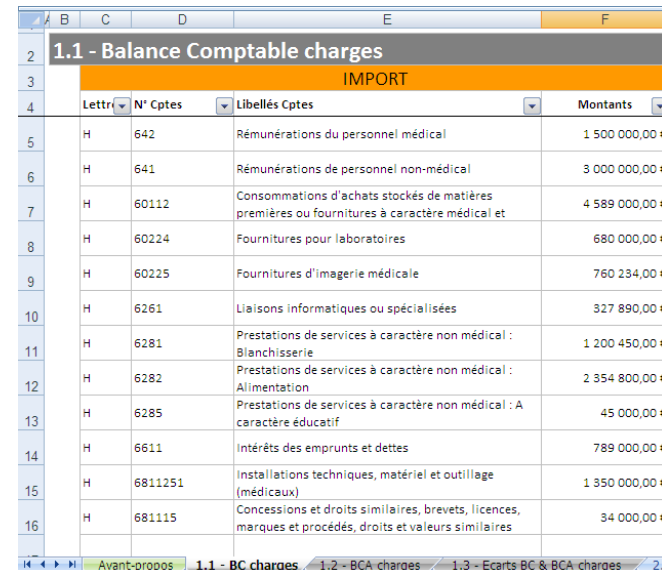
Onglet 1.1 : Import des données de la BC charges

➤ BC Charges **avant** l'import des données



1.1 - Balance Comptable charges			
IMPORT			
Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants

➤ BC Charges **après** un copier-coller des valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés au format attendu



1.1 - Balance Comptable charges			
IMPORT			
Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants
H	642	Rémunérations du personnel médical	1 500 000,00 €
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	3 000 000,00 €
H	60112	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	4 589 000,00 €
H	60224	Fournitures pour laboratoires	680 000,00 €
H	60225	Fournitures d'imagerie médicale	760 234,00 €
H	6261	Liaisons informatiques ou spécialisées	327 890,00 €
H	6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie	1 200 450,00 €
H	6282	Prestations de services à caractère non médical : Alimentation	2 354 800,00 €
H	6285	Prestations de services à caractère non médical : A caractère éducatif	45 000,00 €
H	6611	Intérêts des emprunts et dettes	789 000,00 €
H	6811251	Installations techniques, matériel et outillage (médicaux)	1 350 000,00 €
H	681115	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	34 000,00 €

Onglet 1.2 : Import des données de la BCA charges

- **BCA Charges** **après** un copier-coller des valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés au format attendu

The screenshot shows a spreadsheet with the following structure:

- Row 2:** Title "1.2 - Balance Comptable Analytique charges".
- Row 3:** Section header "IMPORT" in an orange background.
- Row 4:** Column headers: "Lettre", "N° Cptes", "Libellés Cptes", "N° UF", "Libellés UF", and "Montants".
- Row 5:** Empty row for data entry.
- Row 6:** Empty row for data entry.
- Row 7:** Empty row for data entry.
- Row 8:** Empty row for data entry.
- Row 9:** Empty row for data entry.
- Row 10:** Empty row for data entry.
- Row 11:** Empty row for data entry.
- Row 12:** Empty row for data entry.
- Row 13:** Empty row for data entry.
- Row 14:** Empty row for data entry.
- Row 15:** Empty row for data entry.
- Row 16:** Empty row for data entry.
- Row 17:** Tab bar with tabs: "Avent-projet", "1.1 - BC charges", "1.2 - BCA charges" (highlighted with a green circle), "1.3 - Erreur BC & BCA charges", "2.1 - BC profits", "2.2 - BCA profits", and "2.3 - Erreur BC & BCA profits".

1.2 - Emprunt Comptable Analytique charges						
IMPORT						
Libellé	N° Cptes	Libellés Cptes	N° UF	Libellés UF	Montants	
H	642	Rémunérations du personnel médical	2810	Hopital Neurologie	187 500,00	
H	642	Rémunérations du personnel médical	2830	Hopital Orthopédie	187 500,00	
H	642	Rémunérations du personnel médical	2850	Hopital Obstétricale	187 500,00	
H	642	Rémunérations du personnel médical	3410	SSR adultes HC	187 500,00	
H	642	Rémunérations du personnel médical	3410	SSR enfants HDI	150 000,00	
H	642	Rémunérations du personnel médical	3510	Pay adultes HC	187 500,00	
H	642	Rémunérations du personnel médical	3511	Pay adultes HDI	187 500,00	
H	642	Rémunérations du personnel médical	3520	Pay enfants HC	187 500,00	
H	642	Rémunérations du personnel médical	3521	Pay enfants séjours thérapeutiques	37 500,00	
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	2810	Hopital Neurologie	150 000,00	
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	2830	Hopital Orthopédie	150 000,00	
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	2850	Hopital Obstétricale	150 000,00	
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	3510	Cs Neurologie	150 000,00	

Point d'attention pour les onglets d'import

- Il est impératif que les différents onglets d'import ne comportent pas de ligne vide entre les données (cf. exemple ci-dessous)

Format de fichier source **NON OK**

À cause de la ligne vide

	B	C	D	E	F
2	1.1 - Balance Comptable charges				
3	IMPORT				
4	Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes		Montants
5	H	642	Rémunérations du personnel médical		1 500 000,00 €
6	H	641	Rémunérations de personnel non-médical		3 000 000,00 €
7	H	60112	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et		4 589 000,00 €
8	H	60224	Fournitures pour laboratoires		680 000,00 €
9	H	60225	Fournitures d'imagerie médicale		760 234,00 €
10	H	6261	Liaisons informatiques ou spécialisées		327 890,00 €
11	H	6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie		1 200 450,00 €
12	H	6282	Prestations de services à caractère non médical : Alimentation		2 354 800,00 €
13					
14	H	6611	Intérêts des emprunts et dettes		789 000,00 €
15	H	6811251	Installations techniques, matériel et outillage (médicaux)		1 350 000,00 €
16	H	681115	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		34 000,00 €

Format de fichier source **OK**

	B	C	D	E	F
2	1.1 - Balance Comptable charges				
3	IMPORT				
4	Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes		Montants
5	H	642	Rémunérations du personnel médical		1 500 000,00 €
6	H	641	Rémunérations de personnel non-médical		3 000 000,00 €
7	H	60112	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et		4 589 000,00 €
8	H	60224	Fournitures pour laboratoires		680 000,00 €
9	H	60225	Fournitures d'imagerie médicale		760 234,00 €
10	H	6261	Liaisons informatiques ou spécialisées		327 890,00 €
11	H	6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie		1 200 450,00 €
12	H	6282	Prestations de services à caractère non médical : Alimentation		2 354 800,00 €
13	H	6285	Prestations de services à caractère non médical : A caractère éducatif		45 000,00 €
14	H	6611	Intérêts des emprunts et dettes		789 000,00 €
15	H	6811251	Installations techniques, matériel et outillage (médicaux)		1 350 000,00 €
16	H	681115	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		34 000,00 €

➡ Attention : Vérifiez toujours que les formats d'import sont conformes avant de lancer les étapes suivantes

Onglet 1.3 : Comment faire fonctionner cet onglet?

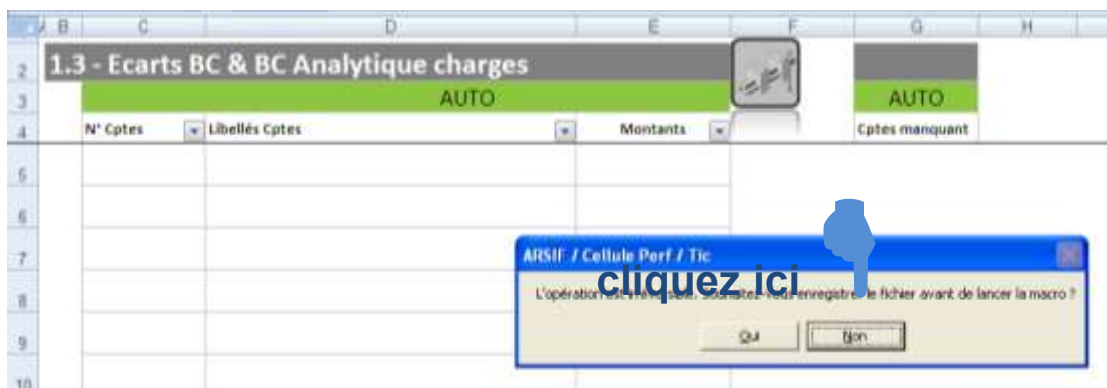
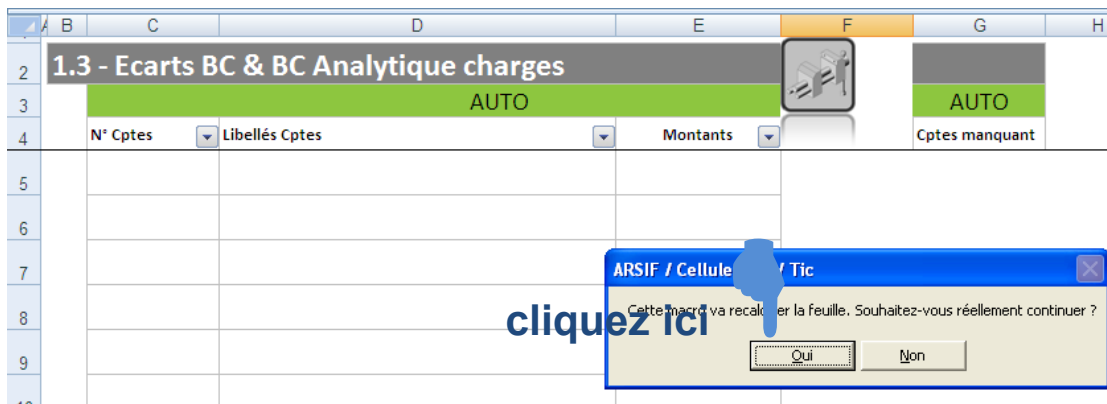
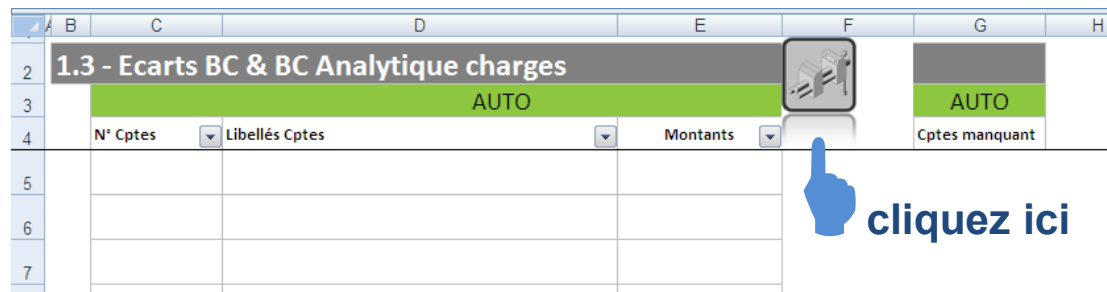
1. En cliquant sur le bouton



2. L'outil va vous proposer le lancement de la macro qui va effectuer les contrôles entre BC et BCA charges, vous cliquez sur oui

3. Puis cliquez sur non pour ne pas enregistrer systématiquement l'étape, cela alourdirait le traitement.

A la fin de ces 3 phases, les contrôles vont être lancés...



Onglet 1.3 : Les éventuels écarts entre BC et BCA charges

Tous les écarts entre la BC et la BCA des onglets 1.1 et 1.2 sont détectés par l'outil, et indiqués par :

- un code couleur rouge pour les montants erronés ou bien les comptes manquants dans la BCA charges. Chacune des cases rouges est assortie d'un commentaire automatique qui aide à la compréhension de l'erreur.
- Un compte indiqué en colonne G dans la partie « compte manquant », si le compte n'est pas dans la BCA alors qu'il existe dans la BC. On a également un commentaire portant sur l'erreur.

1.3 - Ecart BC & BC Analytique charges				G	
AUTO				AUTO	
N° Cptes	Libellés Cptes	Montants		Cptes manquant	
H642	Rémunérations du personnel médical	1 500 000,00 €		H6811251	
H641	Rémunérations de personnel non-médical	3 000 000,00 €			
H60112	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	4 589 000,01 €			
H94225	Fournitures d'imagerie médicale	760 234,00 €			
H6261	Liaisons informatiques ou spécialisées	327 890,00 €			
H6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie	1 200 450,00 €			
H6282	Prestations de services à caractère non médical : Alimentation	2 354 800,00 €			
H6285	Prestations de services à caractère non médical : A caractère éducatif	45 000,00 €			
H6611	Intérêts des emprunts et dettes	789 000,00 €			
H681115	Intérêts des emprunts et dettes	34 000,00 €			

Le montant pour ce compte annoncé dans la BC charges (onglet 1.1) est 4589000 €

Ce compte existe dans la BC charges (onglet 1.1) mais pas dans la BCA charges (onglet 1.2)

Ce compte existe dans la BCA charges (onglet 1.2) mais pas dans la BC charges (onglet 1.1)

Onglet 1.3 : le traitement des écarts pour pouvoir continuer

➡ **Attention** : il ne faut pas passer aux étapes suivantes si l'onglet 1.3 contient encore des erreurs ou des comptes manquants

➤ Pour **solutionner les problèmes**, les travaux de modification des comptes (ajout, suppression) ou des montants doivent être réalisés directement dans la BC ou la BCA charges. Vous pouvez modifier les données dans les fichiers sources, en recommençant ensuite le copier-coller valeur, ou directement dans les onglets 1.1 et 1.2.

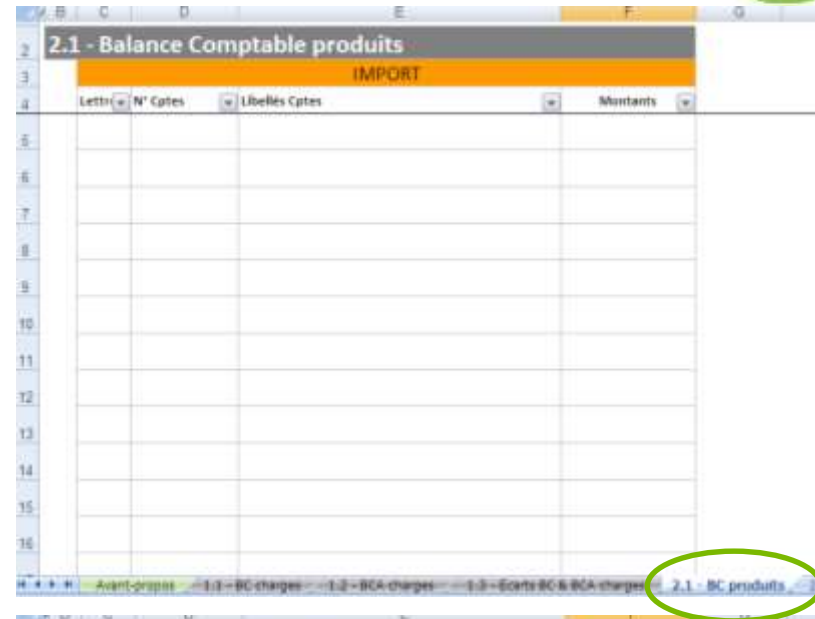
NB : n'oubliez pas quand vous réalisez des modifications que les onglets d'import 1.1 et 1.2 ne doivent pas contenir de ligne vide.

➤ **Après avoir réalisé les changements** nécessaires dans les onglet 1.1 et 1.2, vous devez de nouveau vérifier les écarts entre BC et BCA nouvellement modifiées en relançant l'étape 1.3

Ces manipulations devront être recommencées jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'erreur repérées dans l'onglet 1.3

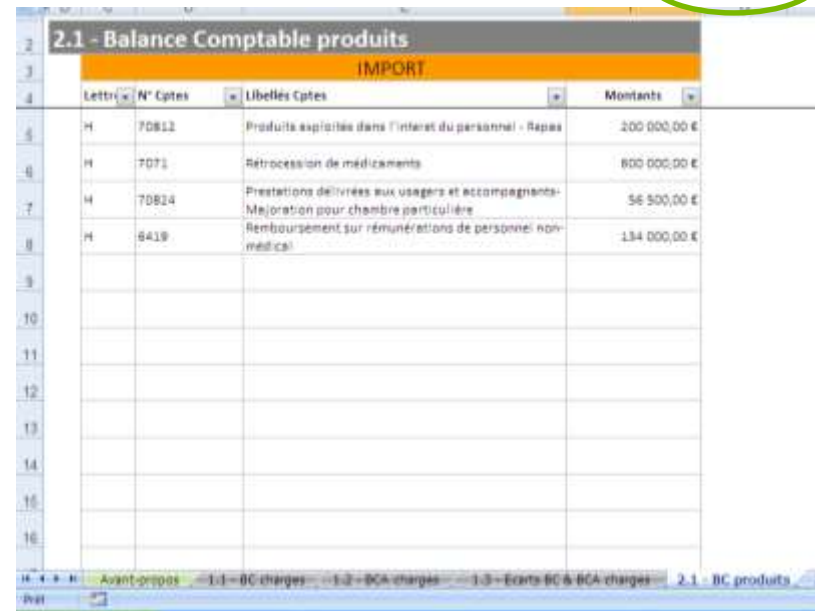
Onglet 2.1 : Import des données de la BC produits

➤ BC Produits **avant** l'import des données



2.1 - Balance Comptable produits			
IMPORT			
Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants

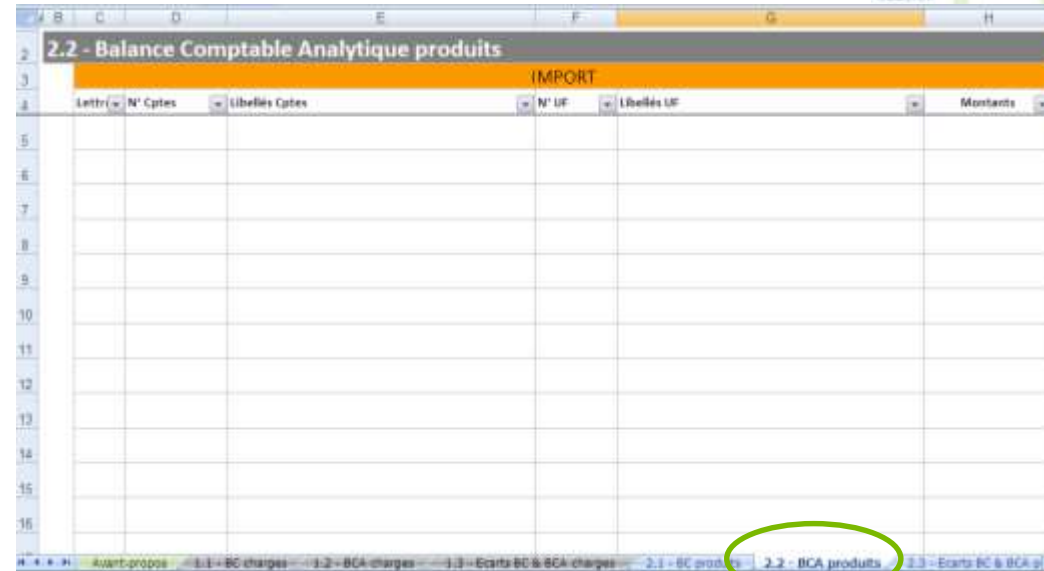
➤ BC Produits **après** un copier-coller des valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés au format attendu



2.1 - Balance Comptable produits			
IMPORT			
Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants
H	70812	Produits exploités dans l'intérêt du personnel - Repas	200 000,00 €
H	7071	Retrocession de médicaments	800 000,00 €
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Majoration pour chambre particulière	56 500,00 €
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	134 000,00 €

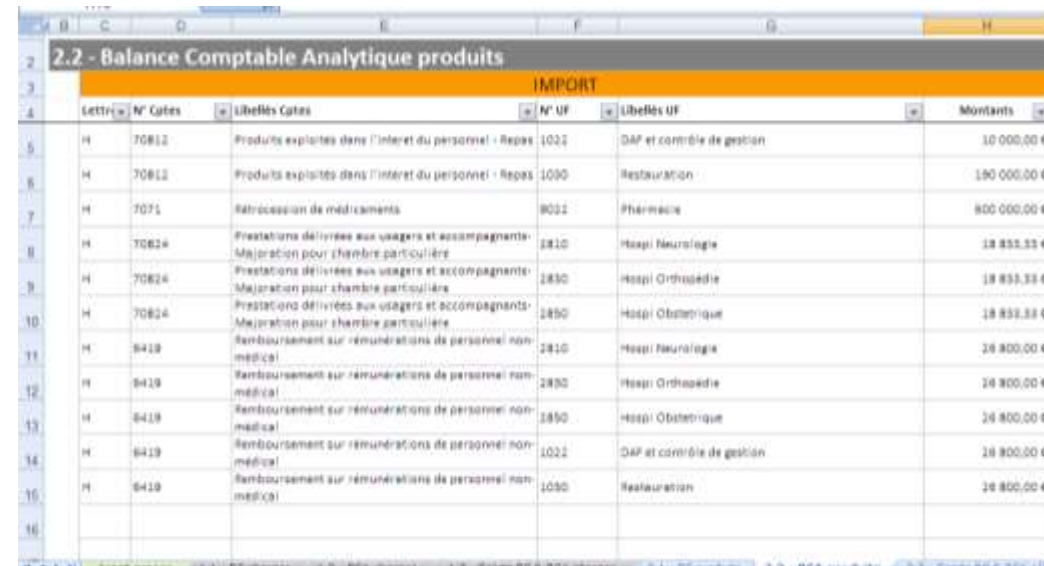
Onglet 2.2 : Import des données de la BCA produits

➤ BCA Produits **avant** l'import des données



2.2 - Balance Comptable Analytique produits					
IMPORT					
Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	N° UF	Libellés UF	Montants

➤ BCA Produits **après** un copier-coller des valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés au format attendu



2.2 - Balance Comptable Analytique produits					
IMPORT					
Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	N° UF	Libellés UF	Montants
H	70812	Produits exploités dans l'intérêt du personnel - Repas	1022	DAF et contrôle de gestion	10 000,00 €
H	70812	Produits exploités dans l'intérêt du personnel - Repas	1090	Restauration	190 000,00 €
H	7071	Rattribution de médicaments	8022	Pharmacie	800 000,00 €
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Majoration pour chambre particulière	2810	Hospi Neurologie	18 833,33 €
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Majoration pour chambre particulière	2850	Hospi Orthopédie	18 833,33 €
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Majoration pour chambre particulière	2850	Hospi Obstétrique	18 833,33 €
H	8419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	2810	Hospi Neurologie	28 800,00 €
H	8419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	2850	Hospi Orthopédie	28 800,00 €
H	8419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	2850	Hospi Obstétrique	28 800,00 €
H	8419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	1022	DAF et contrôle de gestion	28 800,00 €
H	8419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	1090	Restauration	28 800,00 €

Onglet 2.3 : Les éventuels écarts entre BC et BCA produits

Pour lancer la comparaison des fichiers importés dans les onglets 2.1 et 2.2 il faut à partir de l'onglet 2.3 lancer la même procédure que pour l'onglet 1.3

Nb : Cf. diapo explicative sur l'onglet 1.3

➡ **Attention**, comme pour l'étape 1.3, il ne faut pas passer aux étapes suivantes si l'onglet 2.3 contient encore des erreurs ou des comptes manquants.

➤ Pour **solutionner les problèmes**, les travaux de modification des comptes (ajout, suppression) ou des montants doivent être réalisés directement dans la BC ou la BCA produits .

NB : n'oubliez pas quand vous réalisez des modifications que les onglets d'import 2.1 et 2.2 ne doivent pas contenir de ligne vide.

➤ **Après avoir réalisé les changements** nécessaires dans les onglet 2.1 et 2.2, vous devez de nouveau vérifier les écarts entre BC et BCA nouvellement modifiées en relançant l'étape 2.3.

Ces manipulations devront être recommencées jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'erreur repérées dans l'onglet 2.3

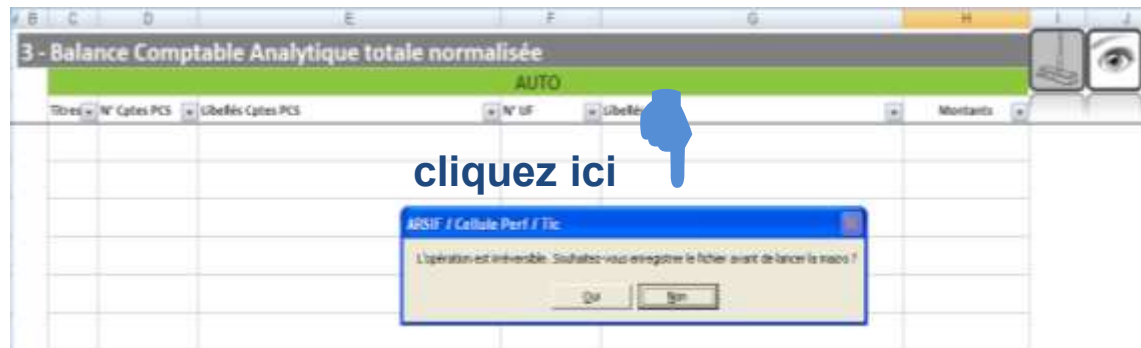
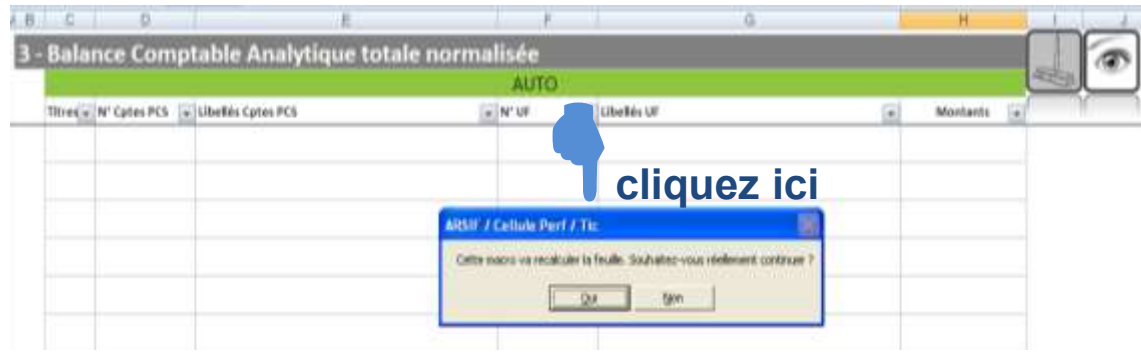
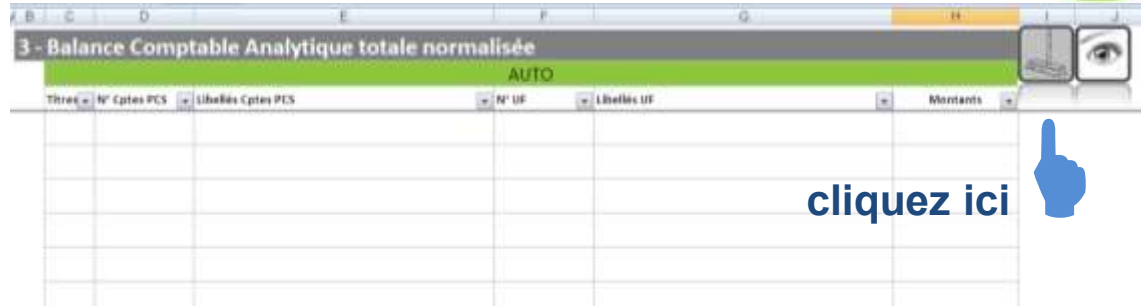
Onglet 3 : Création de la BCA totale normée

1. En cliquant sur le bouton



2. L'outil va vous proposer le lancement de la macro qui va créer la BCA total normée à partir des BCA charges et produits validées précédemment : vous **cliquez sur oui**

3. Puis **cliquez sur non** pour ne pas enregistrer systématiquement l'étape, cela alourdirait le traitement.



A la fin de ces 3 phases, vous obtenez la **BCA totale normée**

Onglet 3 : Création de la BCA totale normée (suite)

A la suite du lancement de la macro, la BCA totale normée est créée automatiquement.

Il s'agit ici de regrouper dans un seul fichier, qui sera notre base définitive et validée de travail, les BCA charges et produits validées par les étapes précédentes.

3 - Balance Comptable Analytique totale normée						
AUTO						
	Titre	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants
5	3	H6012	A caractère hôtelier et général	6667	médecine	2 000,00 €
6	3	H6012	A caractère hôtelier et général	2222	FINANCES	2 000,00 €
7	3	H6012	A caractère hôtelier et général	1112	rée	2 000,00 €
8	2	H6012	A caractère médical et pharmaceutique	6667	médecine	1 000,00 €
9	2	H6012	A caractère médical et pharmaceutique	2222	FINANCES	2 000,00 €
10	2	H6012	A caractère médical et pharmaceutique	1112	rée	2 000,00 €
11	SPIM	H63341	Participation des employeurs à l'effort de construction (opacité EPIC) pour le PNM	2222	FINANCES	1 000 000,00 €
12	SPIM	H6335	Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique	1112	rée	800 000,00 €
13	PS	HT0023	Prestations délivrées aux usagers et accompagnés - Téléphone	1112	rée	7,00 €

On parle de BCA totale **normée ou normalisée**, car l'outil normalise les comptes internes importés par l'établissement dans les onglets 1.2 et 2.2 afin de les rendre compatibles avec le PCS. Il recherche automatiquement pour chaque compte interne absent du PCS le compte racine le plus proche afin qu'on puisse ensuite appliquer systématiquement la règle de gestion du compte. Ces modifications sont indiquées par un commentaire à chaque fois (cf. exemple ci-joint) et ne nécessite pas d'intervention de votre part.

3 - Balance Comptable Analytique totale normée						
AUTO						
	Titre	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants
	2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	3101	MAGASIN PHARMACIE	10 541 200,68 €
	2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9121	IFSI INFIRMIERES	864,92 €
	2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9161	EHPAD BATIMENT VERT 3	18 726,66 €
	2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9162	EHPAD BATIMENT VERT 3	22 047,62 €
	2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9179	EHPAD BATIMENT BLANC SECTEUR 2	2,52 €
	2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9180	EHPAD BATIMENT BLANC SECTEUR 1	45 260,42 €
	2	H60212	SPIM QUES IMPORTEES	3101	MAGASIN PHARMACIE	11 166 413,49 €
	2	H60212	SPIM QUES IMPORTEES	9161	EHPAD BATIMENT VERT 3	

Le numéro d'origine de ce compte dans 1.2 - BCA charges est H602120

Onglet 3 : les contrôles de la BCA totale normée (suite)

Avant de passer à l'onglet suivant, il faut vérifier que tous les montants et les comptes sont valides. Les cases problématiques sont indiquées en fond rouge et en cliquant sur le bouton  on trouve automatiquement la ou les erreurs qui sont toutes assorties d'un commentaire.

3 - Balance Comptable Analytique totale normée

AUTO

Titre	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants
	H62181	PERS. EXT A L'ETABLISSEMENT AUTRES - PNM	13	DIR PROJETS PERFORMANCES ET ORGANISATION	22 345,28 €
	H62181	PE NT AUTRES - PNM	30	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	
	H62181	PE NT AUTRES - PNM	40	DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUE	
	H62181	PERS. EXT A L'ETABLISSEMENT AUTRES - PNM	2052	STERILISATION	




cliquez ici

➡ Les problèmes sont à corriger dans les onglets d'import (onglets 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2), et il faut ensuite relancer les onglets 1.3, 2.3 et 3. Il faut refaire la même chose tant que l'onglet 3 affiche encore des problèmes.

Si en cliquant sur le bouton  aucune erreur n'est détectée, le commentaire suivant apparaîtra et vous pourrez passer à la réalisation de l'onglet 4.

3 - Balance Comptable Analytique totale normée

AUTO

Titre	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants
0	H6212	A caractères totales en général	9997	Médecine	1 000,00 €
0	H6212	A caractères totales en général	2220	FINANCES	2 000,00 €
0	H6212	A caractères totales en général	1112		3 000,00 €
1	H6212	A caractères médicaux et pharmaceutiques	9997		1 000,00 €
1	H6212	A caractères médicaux et pharmaceutiques	2220		2 000,00 €
1	H6212	A caractères médicaux et pharmaceutiques	1112		3 000,00 €
0PM	H6341	Participation des employeurs à l'effort de construction (appelé FPC) pour le FNH	2220	FINANCES	1 000 000,00 €
0PM	H6346	Fonds d'indemnité pour les personnes handicapées dans la fonction publique	1112		800 000,00 €
0P	H70820	Préstations allouées aux usagers et accompagnants	1112		7 000 €

Microsoft Excel

Pas de problème de correspondance trouvé sous la sélection.

OK

Onglet 3 : les contrôles de la BCA totale normée

Dans cet onglet, il est rappelé le montant des Charges BCA issus de l'onglet « 1.2 - BCA charges » et des produits BCA issus de l'onglet « 2.2 - BCA produits ». Ces informations permettent de calculer le total des charges nettes BCA (en excluant les Charges non incorporables et les produits non déductibles).

Montant Charges BCA	
Montant Produits BCA	

Charges non incorporables	
Produits non déductibles	

Total Charges nettes BCA	
---------------------------------	--

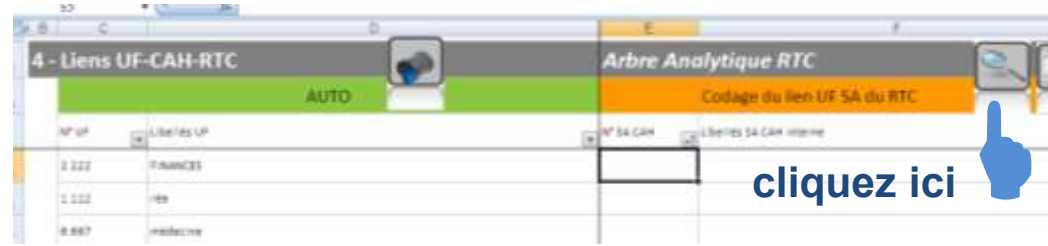
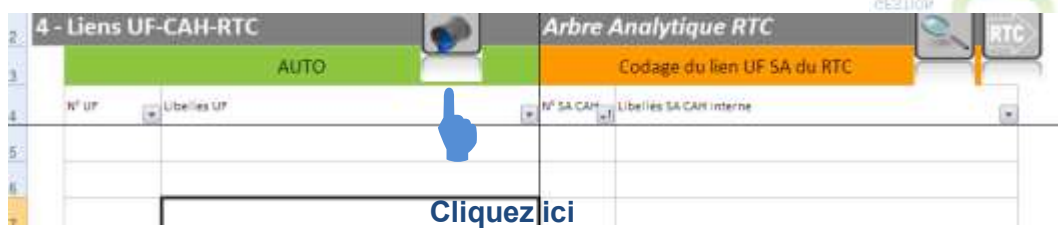
Vous avez ici deux possibilités :

- Vous n'avez pas le lien UF-SA du RTC de votre établissement dans un autre fichier excel => voir la diapositive « alimentation manuelle »,
- Vous avez le lien UF-SA du RTC de votre établissement dans un fichier excel => voir la diapositive « alimentation automatique ».

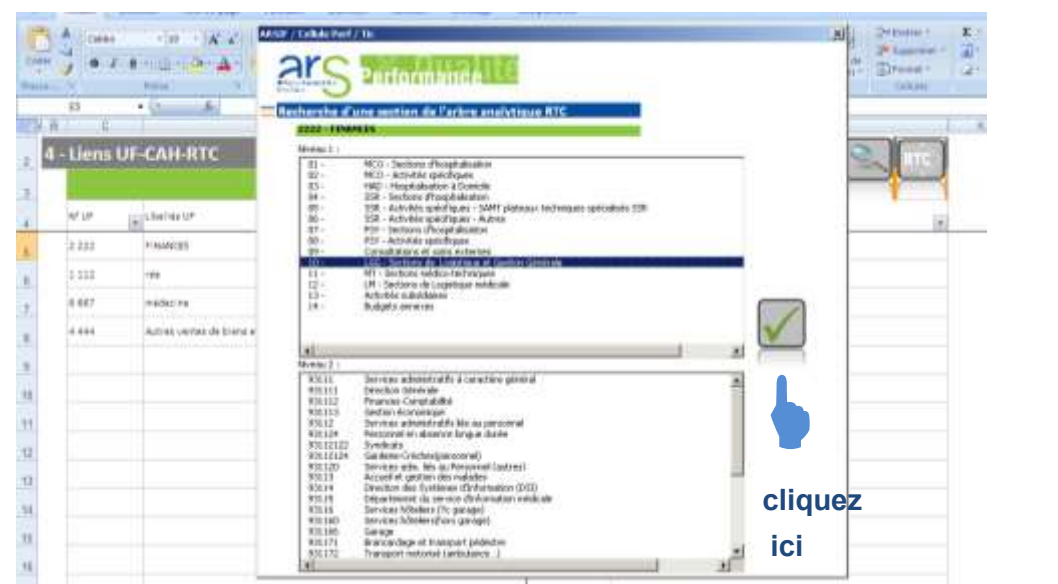
Onglet 4 : création du lien UF-SA - alimentation manuelle

On arrive sur un onglet vierge

- 1. On obtient la liste des UF qui supportent des charges ou des produits dans la BCA totale normalisée **en cliquant sur le bouton**



- 2. On crée le lien UF-SA pour chaque UF, en se positionnant dans la colonne E, puis en choisissant la SA dans le menu déroulant proposé **lorsque vous cliquez sur le bouton**

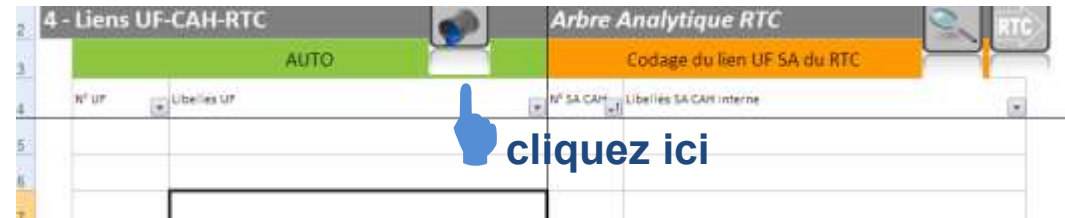


- 3. Quand la SA est choisie, cliquez sur le bouton  de validation puis recommencez pour chaque UF

Onglet 4 : création du lien UF-SA – alimentation automatique

On arrive sur un onglet vierge

1. On obtient la liste des UF qui supportent des charges ou des produits dans la BCA totale normalisée en cliquant sur le bouton



2. Copiez/collez les SA correspondantes aux UF. Attention, les SA que vous importez d'un autre fichier doivent être au bon format (celui de l'onglet B)

OU

Copiez/collez le lien UF-SA que vous aurez préalablement constitué. Attention à respecter le format demandé par le tableau, et à veiller à ce que les SA que vous importez soient au bon format (celui de l'onglet B)

Remarque :

L'arbre analytique utilisé dans TIC intègre les nouveautés relatives au découpage analytique introduites par le RTC 2018, notamment :

- Le typage des activités de MCO selon le mode de prise en charge : hospitalisation complète, semaine, jour, séances
- Isoler les unités de chirurgie ambulatoire dédiées
- SSR : isoler par mode de prise en charge, par âge des patients et par affection
- SAMT : définir, pour chacune, si elle est dédiée ou non à l'ambulatoire, et interne ou sous-traitée
- Typage des sections de restauration et blanchisserie (interne, totalement sous-traitée, partiellement sous-traitée)
- Psychiatrie : refonte du découpage dans le cadre du groupe de travail « mesure des coûts en psychiatrie » de l'ATIH

Pour des raisons d'automatisation, l'arbre analytique ainsi proposé dans TIC peut conduire à certaines SA « incohérentes » (exemple : réanimation médicale HJ). Ne pas hésiter à se référer aux documents officiels produits par l'ATIH sur l'arbre analytique en cas de doute.

Onglet 4 : lancement du Tab. des CDN (Charges Directes Nettes) du RTC



Quand l'ensemble des liens UF-SA est réalisé, vous pouvez lancer les étapes suivantes pour réaliser le tableau des CDN du RTC de la façon suivante :

4 - Liens UF-CAH-RTC		Codage du lien UF SA du RTC	
AUTO			
N° UF	Libellés UF	Libellés SA CAH interne	
2 222	FINANCES	Gestion économique	
1 112	réa	Réanimation Médicale et polyvalente - HC	
6 667	médecine	Médecine interne - HC	

Il est toujours possible de créer des UF « manuellement » si on s'aperçoit à cette étape que cela n'a pas été fait en amont.

Onglet 5.1 : le passage depuis l'onglet 4 a créé automatiquement la structure du tableau des CDN du RTC

En colonne, les libellés des SA du RTC, issues directement du lien UF-SA codé dans l'onglet 4

5.1 - Tab. théo CDN du RTC											
AUTO											
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire -	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie	Médecine générale - HC de semaine	Pédiatrie - HC	
						93112	932411;2;1	9324212;1;1	9341111;02	93412;01	93
2	H60211	Spécialisés pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à	A	10 628 102,81 €							
2	H60212	Spécialisés pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article	A	11 166 486,93 €							
2	H60213	Spécialisés pharmaceutiques sous ATU	A	166 304,80 €							
2	H60215	Produits sanguins	A	467 595,36 €							
2	H60216	Fluides et gaz médicaux	A	2 462,70 €							
2	H60217	Produits de base	A	17 335,24 €							
2	H60218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	A	103 125,58 €							

En ligne, la totalité des comptes issus de l'onglet 3 « BCA total normée »

Onglet 5.1 : l'application des règles de gestion du PCS

Pour lancer les calculs sur chaque compte avec l'application des règles du PCS

5.1 - Tab. théo CDN du RTC

AUTO

cliquez ici

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédie à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédie à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie
					95112	952411;2;1	9524212;1;1
2	H60211	Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article	10 628 102,81 €				
2	H60212	Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article	11 166 486,93 €				

5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

cliquez ici

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédie à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédie à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie
					95112	952411;2;1	9524212;1;1
2	H60211	Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article					
2	H60212	Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article					
2	H60213	Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article					

5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Puis cliquez ici

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédie à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédie à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie
					95112	952411;2;1	9524212;1;1
2	H60211	Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article					
2	H60212	Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article					
2	H60213	Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article					



5.1 - Tab. théo CDN du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédie à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédie à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie	Médecine générale - HC de soins	Pédiatrie - HC de soins
					95112	952411;2;1	9524212;1;1	9541111;0;2	95412;0;1
2	H60211	Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article	183 944,73 €						
2	H60212	Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article	4 208,80 €						
2	H60213	Spécialités pharmaceutiques sous ATU	42,48 €						
2	H60215	Produits sanguins	911 594,12 €						
2	H60216	Fluides et gaz médicaux	1 999,08 €						
2	H60217	Produits de base	392,54 €						
2	H60218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	95,41 €						
2	H60221	Petit matériel médical-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	887 332,23 €						
2	H60222	Dispositifs médicaux d'abord	420 766,06 €						
2	H60223	Matériel et fournitures médicales	568 990,06 €						

Onglet 5.1 : les montants à retraiter

5.1 - Tab. théo CDN du RTC

Yves	N° Comptes PCS	Libellés Comptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter
	H602602	Produits d'entretien	810 482,10 €	810 482,10 €
	H602603	Fournitures d'atelier	87 762,20 €	
	H602601	Fournitures de bureau		
	H602603	Fournitures informatiques	10 243,42 €	10 243,42 €
	H602601	Coutures, arrosés et produits absorbants	247 200,50 €	
	H602662	Petit matériel hôtelier	173 766,74 €	173 766,74 €
	H602603	Linge et habillement	285 608,95 €	285 608,95 €



On obtient alors un tableau théorique, dans lequel pour chaque compte de charges ou de produits de la BCA totale normée, on a une règle de gestion qui a été appliquée selon l'un des 4 principes suivants :

- « Mode A » : Le compte suit les « conso UF », c'est-à-dire que pour imputer les charges de ce compte dans les SA de l'établissement on tient compte des montants qui ont été liquidés en cours d'année dans chacune des UF.
- « Mode B » : Le compte est intégralement imputé sur une SA définie par le guide (ex : *les fournitures informatiques sont imputées dans la SA DSIO*)
- « Mode C » : Le compte peut être imputé sur plusieurs SA ciblées mais le périmètre des SA autorisées est restreint par le guide, et on nous indique également la SA pour la gestion du solde. Dans le cas où ce solde n'est pas automatisable, le tableau nous indiquera un montant dans la colonne H intitulée « Montants à retraiter » qui devra être géré dans l'onglet « 6.1 tableau réel des CDN du RTC ». Dans l'exemple, c'est le cas du compte H602662 et de son montant à retraiter pour 173 766€.
- « Mode D » : La règle de gestion ne peut pas être automatisée et donc la totalité du montant est à affecter manuellement dans les SA pour ce compte (exemple du credit-bail)

Onglet 5.1 : La gestion du signe des comptes de produits

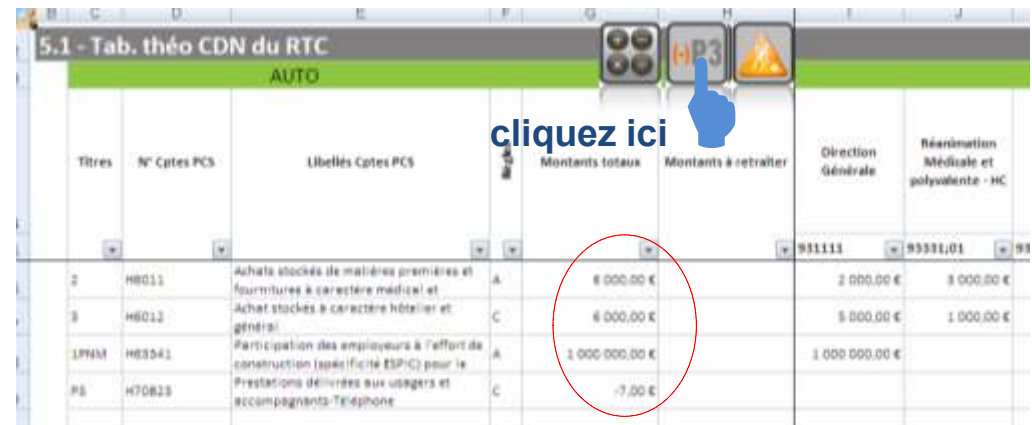
Si vous avez importé les produits dans le même « format » que les charges (charges et produits en positif, ou encore charges et produits en négatif), il faut modifier le signe des produits « P3 » selon les modalités décrites ci-dessous :

Exemple : ici les charges et les produits ont été renseignés avec un signe positif



Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter	Direction Générale	Réanimation Médicale et polyvalente - HC	M int
2	H6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et	6 000,00 €		2 000,00 €	3 000,00 €	
3	H6012	Achat stockés à caractère hôtelier et général	6 000,00 €		5 000,00 €	1 000,00 €	
1PMM	H6341	Participation des employeurs à l'effort de construction (spécificité ESPIC) pour le	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €		
P3	H70623	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Téléphone	7,00 €				

En cliquant sur le bouton  , on lance la macro qui va mettre les comptes de produits avec le signe inverse de celui présent dans le tableau. En cas d'erreur, on peut relancer ce bouton autant de fois que nécessaire afin de modifier de nouveau le signe affiché.



Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter	Direction Générale	Réanimation Médicale et polyvalente - HC	M int
2	H6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et	-6 000,00 €		2 000,00 €	3 000,00 €	
3	H6012	Achat stockés à caractère hôtelier et général	-6 000,00 €		5 000,00 €	1 000,00 €	
1PMM	H6341	Participation des employeurs à l'effort de construction (spécificité ESPIC) pour le	-1 000 000,00 €		1 000 000,00 €		
P3	H70623	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Téléphone	-7,00 €				

Onglet 5.1 : le passage à l'onglet 6.1 pour réaliser le tableau réel des CDN du RTC



Dans l'onglet 5.1, on obtient un tableau de CDN du RTC théorique en appliquant strictement les règles du PCS et en conservant les données qui sont dans la BCA totale normalisée. 2 points sont alors à soulever concernant ce tableau théorique :

- Certaines règles de gestion des comptes ne peuvent pas être entièrement automatisées (cas C et D) ce qui implique qu'on a donc un montant dans la colonne à retraiter. Ce montant n'est imputé à aucune SA et devra donc être retravaillé manuellement dans l'onglet « 6.1 tableau réel des CDN du RTC ».
- Les écritures enregistrées dans les différentes UF en cours d'année par l'établissement, sur les charges et sur les produits, sont reprises sans aucun contrôle et/ou modification dans TIC. Pourtant il est courant que les enregistrements analytiques issus du système d'information nécessitent d'être corrigés. Il faut donc permettre des écriture manuelles pour modifier le tableau théorique des CDN du RTC.

Pour lancer la réalisation de l'onglet «6.1 tableau réel des CDN du RTC» :

5.1 - Tab. théo CDN du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants à retr	Montants à retr				
3	H942652	Fournitures informatiques	B	16 142,95 €	16 142,95 €				
3	H942661	Couches, alèses et produits absorbants	A	309 892,59 €				131 223,05 €	171 94
3	H942662	Petit matériel hôtelier	C	165 171,92 €	165 171,92 €				
3	H942663	Linge et habillement (hors usage unique)	C	239 100,01 €	239 100,01 €				

Onglet 6.1 : Le tableau réel des CDN du RTC

C'est le dernier onglet de l'outil, l'ensemble des étapes théoriques ont été réalisées auparavant.

Il reste maintenant à faire les modifications en mode manuel pour réaffecter dans les SA les charges et les produits en lien avec la réalité de l'activité quand cela est nécessaire.

Le tableau réel des CDN du RTC est mis en forme à la manière du RTC. En jouant avec les objets + et – sur la gauche du fichier Excel vous pouvez afficher l'ensemble des lignes ou bien au contraire les regrouper.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC										
AUTO										
	Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédié à la prise en charge des patients	gér
							93112	932411;2;1	9324212;1;1	934
+			Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €		562 164,37 €	4 867,78 €	3 812 142,28 €	
+			Titre 2 : Charges à caractère médical		45 636 405,14 €	14 722 688,32 €		732 327,24 €	1 315 199,46 €	
+			Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		23 982 573,55 €	22 996 885,13 €	33,79 €	170 331,96 €	224 955,03 €	
+			Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €	8 181 837,22 €		2 204,77 €	14 601,55 €	
+			Recettes de titre 3 : autres produits déductibles							
			Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		97 530 499,38 €	45 901 410,67 €	562 198,16 €	909 731,75 €	5 366 898,32 €	

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, la gestion des montants à retraiter

Exemple : la règle de gestion du compte H94224 est l'imputation des dépenses sur les SA laboratoires et/ou anapath. Les autres SA ne sont pas autorisées et donc les factures qui ont été liquidées sur des UF qui ne sont pas en lien avec ces 2 SA ne vont pas pouvoir être imputées directement. On a donc ici un solde à gérer de 1 720 093 €.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC								
AUTO						+ SA	€	MODIF
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chir thoracique cardio-vasculaire Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en
						93112	932411;2;1	9324212;1
2	H94216	Fluides et gaz médicaux	A	1 999,08 €			656,78 €	31
2	H94217	Produits de base	A	392,34 €			59,92 €	30
2	H94218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	A	95,41 €				
2	H94221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	A	887 332,23 €			206 701,01 €	624 54
2	H94222	Dispositifs médicaux d'abord	A	420 766,06 €			203 279,32 €	189 81
2	H94223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	A	366 996,06 €			140 753,38 €	221 06
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €			
2	H94225	Fournitures d'endoscopie	C	264 138,33 €	264 138,33 €			
2	H942261	DMI figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7	C	2 404 940,24 €	2 404 940,24 €			

Il manque certaines SA pour ventiler ce montant

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, les montants à retraiter (suite 1)

Il faut créer une ligne « modif » pour imputer manuellement, selon les informations que l'on détient en interne, les charges (ou les produits) du montant à retraiter. Pour créer une « modif » il faut se positionner sur le compte à travailler (colonne D) et cliquer sur le bouton



6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO						+ SA	€ MODIF			
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter			Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chir thoracique cardio-vasc Dédié à la prise en charge des patients
2	H94216	Fluides et gaz médicaux	A	1 999,08 €				93112	932411;2;1	9324212;1
2	H94217	Produits de base	A	392,34 €						
2	H94218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	A	95,41 €						
2	H94221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	A	887 332,23 €					206 701,01 €	624 541,40 €
2	H94222	Dispositifs médicaux d'abord	A	420 766,06 €					203 279,32 €	189 817,15 €
2	H94223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	A	366 996,06 €					140 753,38 €	221 068,31 €
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €					
2	H94225	Fournitures d'endoscopie	C	264 138,33 €	264 138,33 €					
2	H942261	DMI figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7	C	2 404 940,24 €	2 404 940,24 €					

cliquez ici

Il manque certaines SA pour ventiler ce montant

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO						+ SA	€ MODIF			
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter			Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire Dédié à la prise en charge des patients
2	H94216	Fluides et gaz médicaux	A	1 999,08 €				93112	932411;2;1	9324212;1
2	H94217	Produits de base	A	392,34 €						
2	H94218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	A	95,41 €						
2	H94221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	A	887 332,23 €					206 701,01 €	624 541,40 €
2	H94222	Dispositifs médicaux d'abord	A	420 766,06 €					203 279,32 €	189 817,15 €
2	H94223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	A	366 996,06 €					140 753,38 €	221 068,31 €
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €					
	MODIF									
2	H94225	Fournitures d'endoscopie	C	264 138,33 €	264 138,33 €					

Une ligne s'est insérée ici

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, les montants à retraiter (suite 2)

Dans la ligne créée, le principe est d'annuler le montant à retraiter comme ci-dessous en inscrivant le montant souhaité en négatif :

AUTO						+ SA	€	MODIF	Services administratifs liés au personnel	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter						
2	H60221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	A	1 379 219,17 €							
2	H60222	Dispositifs médicaux d'abord	A	2 619 600,60 €							
2	H60223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	A	816 496,59 €							
2	H60224	Fournitures pour laboratoires	C		1 720 093,61 €						
	MODIF				-1 720 093,61 €						
2	H60225	Fournitures d'endoscopie	C	261 225,48 €	261 225,48 €						

Puis de libeller clairement l'imputation à réaliser, et mettre manuellement dans les SA adéquates le montant souhaité.

AUTO						+ SA	€	MODIF	Services administratifs liés au personnel	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter						
2	H60224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €						
	MODIF	Imputation des charges de ce compte à 90 % sur les labos et à 10 % sur l'anapath			-1 720 093,61 €				1 548 084,25 €		172 009,36 €
2	H60225	Fournitures d'endoscopie	C	261 225,48 €	261 225,48 €						
2	H602261	DMI figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7	C	2 394 412,07 €	2 394 412,07 €						
2	H602268	Autres DMI	C	1 349 956,64 €	1 349 956,64 €						
2	H60227	Fournitures de dialyse	A	781 092,69 €							

Tant que l'ensemble des nouvelles imputations n'est pas égal au montant à retraité, le montant total reste rouge. Si tout est OK on est dans le cas du tableau ci-dessus.

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, les montants à retraiter (suite 3)

Vous pouvez aussi créer 2 lignes de modifications si cela vous semble plus clair.
 Reprenons l'exemple précédent en créant ces 2 lignes qui vont permettre de détailler les répartitions du montant à retraiter, ici sur les labos et l'anapath :

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie	Bloc opératoire central dédié à en charge patient hospital
						93112			9324112
2	H60224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €				
	MODIF	Imputation des charges de ce compte à 50 % sur les labos			-1 548 084,25 €		1 548 084,25 €		
	MODIF	Imputation des charges de ce compte à 10 % sur l'anapath			-172 009,36 €			172 009,36 €	
2	H60225	Fournitures d'endoscopie	C	261 225,48 €	261 225,48 €				
2	H602261	DMI figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7	C	2 394 412,07 €	2 394 412,07 €				
2	H602268	Autres DMI	C	1 349 956,64 €	1 349 956,64 €				
2	H60227	Fournitures de dialyse	A	781 092,69 €					
2	H60228	Autres fournitures médicales	A	177 077,91 €					20
		Spécialités pharmaceutiques sans AMM pos							

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, les montants à retraiter (suite 4)



Quand toutes les modifications pour les montants à retraiter ont été réalisées, on obtient un tableau en mode plié qui n'indique plus de montant dans la colonne H, comme dans le visuel ci-dessous

Pour rappel voici le visuel **avant** toute modification des montants à retraiter

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Regles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédité à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire Dédité à la prise en charge des patients	gpi
						93112	9304112:1	9304112:1	934
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 901,97 €		562 164,87 €	4 887,78 €	3 812 142,28 €	
		Titre 2 : Charges à caractère médical		45 629 405,14 €	14 722 688,21 €		732 327,24 €	1 215 199,46 €	
		Titre 3 : Charges à caractère hospitalier et général		23 562 573,55 €	22 896 885,13 €	33,79 €	170 881,96 €	224 855,28 €	
		Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €	8 181 887,21 €		2 304,77 €	14 901,55 €	
		Recettes de titre 2 - autres produits déductibles							
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 = (PT3)		97 530 499,38 €	45 901 420,87 €	562 198,66 €	909 731,75 €	5 066 898,32 €	

Et voici le visuel **après** avoir effectué toutes les modifications sur les montants à retraiter. La colonne H est vide.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Regles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédité à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire Dédité à la prise en charge des patients	gpi
						93112	9304112:1	9304112:1	934
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 901,97 €		562 164,87 €	4 887,78 €	3 812 142,28 €	
		Titre 2 : Charges à caractère médical		45 629 405,14 €			732 327,24 €	1 215 199,46 €	
		Titre 3 : Charges à caractère hospitalier et général		23 562 573,55 €		33,79 €	170 881,96 €	224 855,28 €	
		Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €			2 304,77 €	14 901,55 €	
		Recettes de titre 2 - autres produits déductibles							
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 = (PT3)		97 530 499,38 €		562 198,66 €	909 731,75 €	5 066 898,32 €	

Vous pouvez alors passer aux modifications suivantes, celles qui concernent les imputations en erreur et qui nécessitent donc de modifier les montants entre les SA...

Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés

Si vous avez des erreurs d'imputation dans les charges et/ou les produits par SA, vous allez procéder à des modifications successives pour chaque compte (ou regroupement de comptes pour le personnel) afin de produire des charges directes nettes qui seront le reflet de la réalité des coûts de chaque secteur.

Dans l'exemple ci-dessous, après application des différentes étapes de la CAH, on peut remarquer que la SA «Gastro Entérologie - HC de semaine» ne supporte aucune charge de titre 1 PM (Personnel Médical), ce qui n'est pas normal car cette activité se fait forcément avec du personnel médical.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC									
AUTO						+ SA	€	MODIF	
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Dermato- vénéréologie - Séances	Gastro- entérologie - HC	Gastro- entérologie - HC de semaine	Pne (indit HC
						9341314;05	9341324;01	9341324;02	9341
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €		312 876,32 €	852 103,74 €		
		Dont Personnel Médical		5 461 311,75 €		312 876,32 €	699 055,01 €		
		Dont Personnel Non Médical		14 250 590,82 €			153 048,73 €		
		Titre 2 : Charges à caractère médical		45 636 405,14 €		35 560,78 €	151 042,00 €	2 298,02 €	
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		23 982 573,55 €		84,84 €	1 917,88 €		
		Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €		178,20 €	796,38 €		
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles							
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-) RT3		87 530 498,38 €		348 700,14 €	1 005 850,00 €	2 298,02 €	

Onglet 6.1 : 2^{de} phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés (Suite 1)

Dans la suite de l'exemple, vous devez créer la ou les lignes de modification qui vont permettre d'imputer des charges de T1 PM dans la SA Gastro-entérologie semaine en les ôtant de la ou des SA où elles ont été imputées indument.

Après avoir déplié le total des charges de T1 PM, on crée une nouvelle ligne en se positionnant sur la case indiquée Multiples (colonne D) qui regroupe l'ensemble des comptes de T1 PM pour ne pas avoir à faire de nombreuses écritures manuelles mais une seule pour l'ensemble des T1 PM (idem pour les charges de T1 PNM)

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Dermato-vénéréologie - Séances	Gastro-entérologie - HC	Gastro-entérologie - HC de semaine	Pne (indil HC)
						9341314;05	9341324;01	9341324;02	9341
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €		312 876,32 €	852 103,74 €		
		Dont Personnel Médical		5 461 311,75 €		312 876,32 €	699 055,01 €		
1PM	Multiples	Multiples		5 461 311,75 €		312 876,32 €	699 055,01 €		

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Dermato-vénéréologie - Séances	Gastro-entérologie - HC	Gastro-entérologie - HC de semaine	P (in H)
						9341314;05	9341324;01	9341324;02	934
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €		312 876,32 €	852 103,74 €		
		Dont Personnel Médical		5 461 311,75 €		312 876,32 €	699 055,01 €		
1PM	Multiples	Multiples		5 461 311,75 €		312 876,32 €	699 055,01 €		

Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés (Suite 2)

Dans la ou les lignes créées, on va venir modifier les charges de la ou des SA où elles ont été imputées à tort pour les mettre sur la SA dans laquelle on souhaite les voir affectées.

On libelle clairement la ou les imputations à réaliser, et on met dans la ou les SA adéquates le montant souhaité.

Tant que l'ensemble des nouvelles imputations n'est pas égal au montant à retraité, le montant total reste rouge.

Quand les charges sont ôtées des SA initiales et que toutes les modifications sont OK, le montant repasse dans une couleur normale comme ci-après.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC							+ SA € MODIF		
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter		Gastro-entérologie - HC	Gastro-entérologie - HC de semaine	Pneum (indifférent) HC de semaine
							9341324:01	9341324:02	9341331
		Titre 1 : Charges de personnel		19 781 808,07 €			852 103,74 €	69 905,50 €	
		Dont Personnel Médical		5 531 217,25 €			699 055,01 €	69 905,50 €	
1PM	Multiples	Multiples		5 531 217,25 €			699 055,01 €		
	MODIF	Réaffectation en Gastroentérologie semaine de 10 % des charges de PM de Gastroentérologie HC						69 905,50 €	
		Dont Personnel Non Médical		14 250 590,82 €			153 048,73 €		

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC							+ SA € MODIF		
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter		Dermato-vénéréologie - Séances	Gastro-entérologie - HC	Gastro-entérologie - HC de semaine
							9341334:05	9341324:01	9341324:02
		Titre 1 : Charges de personnel		19 781 808,07 €			812 876,32 €	742 188,24 €	69 905,82 €
		Dont Personnel Médical		5 461 311,79 €			312 876,32 €	629 148,31 €	69 905,50 €
1PM	Multiples	Multiples		5 461 311,79 €			312 876,32 €	689 055,01 €	
	MODIF	Réaffectation en Gastroentérologie semaine de 10 % des charges de PM de Gastroentérologie HC						69 905,50 €	69 905,50 €

Onglet 6.1 : 2^{de} phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés (Suite 3)

Il est également possible de rajouter une SA afin de réaliser les modifications souhaitées. Pour cela l'utilisateur doit se positionner (ligne 4) dans la cellule où l'on souhaite que la SA soit créée (la SA sera insérée à droite de la cellule sélectionnée si celle-ci n'est pas vide) puis cliquer sur **+ SA**

Lorsque qu'une SA n'a aucun montant d'affecté, elle apparaît en rose (comme ci-dessous) :

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC						SA	€	
AUTO								
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Regime	Montants totaux	Montants à verser	Chirurgie digestive - HC	Chirurgie thoracique et cardiovasculaire - HC	Chirurgie - HC
						934243.01	934243.01	934243.01
		Titre 1 - Charges de personnel		18 711 902,87 €		888 580,28 €	2 587 255,79 €	
		Donc Personnel Médical		6 461 511,79 €		582 114,49 €	880 840,19 €	
		Donc Personnel Non Médical		14 250 391,08 €		164 758,51 €	2 124 208,49 €	
		Titre 2 - Charges à caractère médical		48 838 405,14 €		45 977,70 €	221 834,89 €	232 642,39 €
		Titre 3 - Charges à caractère hospitalier et général		22 862 973,88 €		338,87 €	6 034,82 €	208,89 €
		Titre 4 - Charges à caractère financier		8 189 816,12 €				
		Revenus de Titre 3 - autres produits déductibles						
		Total charges directes nettes T1+T2+T3+T4+T5+T6+T7+T8		87 820 488,36 €		1 020 947,88 €	2 834 929,28 €	1 127 607,29 €

Remarque :

Lorsque qu'une SA est ajoutée, elle apparaît en violet.

Puis une fois que la SA est modifiée, elle apparaît en vert.

AUTO						+ SA	€	
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Regime	Montants totaux	Montants à verser	Chirurgie digestive - HC	Chirurgie thoracique et cardiovasculaire - HC	Chirurgie - HC
						934243.01	934243.01	934243.01
		Titre 1 - Charges de personnel		18 711 902,87 €		888 580,28 €	2 587 255,79 €	894 358,74 €
		Titre 2 - Charges à caractère médical		48 838 405,14 €	34 722 688,32 €	45 977,70 €	221 834,89 €	232 642,39 €
		Titre 3 - Charges à caractère hospitalier et général		22 862 973,88 €	22 898 685,13 €	338,87 €	6 034,82 €	208,89 €
		Titre 4 - Charges à caractère financier		8 189 816,12 €	8 181 987,22 €			
		Revenus de titre 3 - autres produits déductibles						
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + T5 + T6 + T7 + T8		87 820 488,36 €	48 903 402,87 €	1 020 947,88 €	2 834 929,28 €	1 127 607,29 €

A cette étape, il y a une vigilance particulière à avoir sur les points suivants :

Dans les SA LGG :

- Les charges de T1 PM ne doivent a priori pas être présentes dans la plupart de ces SA, sauf DIM, parfois services administratifs à caractère général et services administratifs liés au personnel
- Les charges de T2 ne doivent a priori pas être présentes dans la plupart de ces SA

Dans les SA MT :

- Les charges de T1 PM doivent a priori être présentes dans la plupart de ces SA
- Les charges de T2 du bloc et de l'imagerie ne doivent pas comprendre les charges liées aux DMI

Dans les SA LM :

- Les charges de T2 de la pharmacie ne doivent pas correspondre :
 - Ni aux consommations des services
 - Ni aux achats de (ou effectués pour) la SA rétrocession.
- Les charges de T2 de la pharmacie doivent correspondre uniquement aux périmés et aux consommations de la pharmacie.

Dans les SA Activités subsidiaires et CRPA :

- Vérifier que des charges n'ont pas été oubliées, car imputées par erreur sur d'autres SA, aux vues des recettes affichées dans ces SA
- La SA rétrocession doit supporter les charges de T2 d'achat des médicaments qui seront diminuées des recettes de titre 3 déductibles

Dans les SA activités spécifiques :

- Vérifier que ces SA ont les charges et les recettes en lien avec les activités décrites. Souvent les charges de personnel PM et PNM sont largement inférieures à la réalité par manque de finesse dans l'imputation des personnels dans les fichiers sources. Il faudra donc connaître le temps passé par chacun en lien avec le fonctionnement des ces SA afin de créer les modifications nécessaires.

Dans les SA consultations :

- Les charges de T1 PM doivent être présentes dans ce type de SA, pour un montant et un nombre d'ETPR cohérent avec le fonctionnement de ce secteur.
- Les charges de T2 ne doivent a priori pas être démesurées

La version précédente de l'outil prévoyait une alimentation directe des onglets du RTC à partir du TIC.

Néanmoins, cette année, les nouveautés du RTC 2018 (découpage analytique propre à chaque établissement, remplissage facultatif au niveau des comptes...) rendent impossible cette fonctionnalité.

Il est donc conseillé, une fois l'ensemble des étapes du TIC réalisées :

- soit d'éditer et de recopier manuellement les montants
- soit de les « copier-coller valeurs »

Nous avons bien conscience de la contrainte que cela représente mais cela ne modifie que peu, à notre sens, l'intérêt de l'outil.

Quoi qu'il en soit, des réflexions sont en cours pour automatiser, lors de la campagne 2018, ce transfert du tableau des charges directes nettes vers le logiciel support du RTC.

Annexe 2 : pour remettre l'outil à zéro

Si vous souhaitez remettre à zéro l'outil, il vous suffit de lancer la macro qui va vider les différents onglets en suivant la procédure ci-dessous :

Aller dans l'onglet avant-propos
 Cliquez sur le bouton



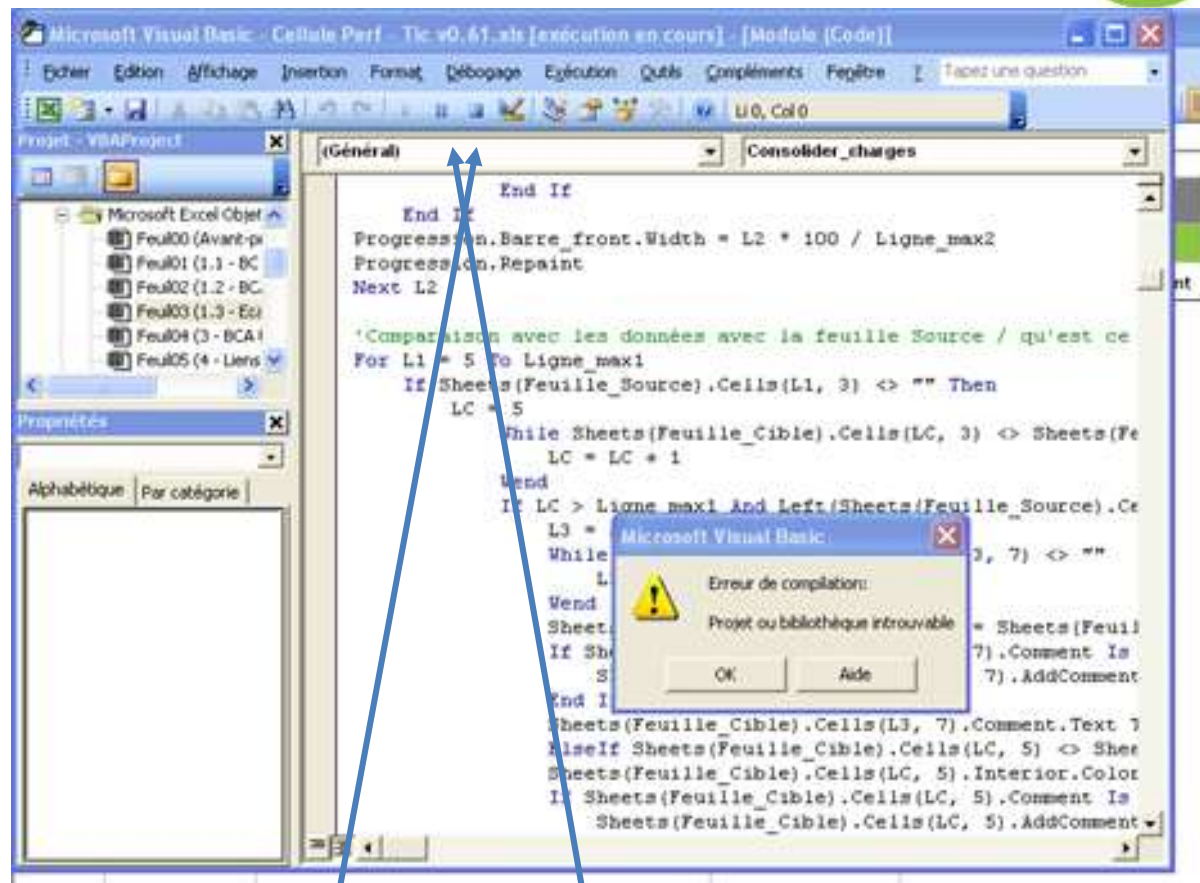
 L'aide à la formalisation du TAC pour le RTC 2014	 <i>Outil Tic V6.15</i>
L'objectif de l'outil Le TIC est un outil à disposition des établissements de santé. Il a pour objectif de faciliter la réalisation du Tableau Analytique Commun (prévu par le guide de comptabilité analytique hospitalière de 2011) dans l'optique de produire le Retraitement comptable (RTC). C'est également un outil qui se veut pédagogique pour mieux comprendre la logique de cet exercice de comptabilité analytique. Il a été mis à jour des nouveautés du RTC 2014. Il est accompagné d'un mode d'emploi (disponible sur le site de la DGOS : http://www.sante.gouv.fr/comptabilite-analytique-hospitaliere.html) pour vous accompagner dans sa prise en main.	
Remise à zéro de l'outil => cliquez ici	



Répondez « oui » à la question « cette macro va recalculer la feuille. Souhaitez vous réellement continuer »
 Répondez de nouveau « oui » à la question « l'opération est irréversible. Souhaitez-vous enregistrer le fichier avant de lancer la macro ? »

Annexe 3 : La gestion des « bugs » connus

Si vous avez cet écran qui apparaît



La procédure à suivre est la suivante :

- Cliquez sur OK
- Arrêter la macro en cliquant sur le bouton stop
- Aller dans outil, puis référence et décocher manquant
- Aller dans débogage, puis compiler VBA project
- Relancer la macro avec le bouton « play »

- De manière générale, référez-vous au guide RTC et à la documentation disponible ici : <https://www.atih.sante.fr/campagne-rtc-2018>
- Pour cette version du TIC, certains onglets ont été sciemment masqués par rapport à la version précédente. Pour une bonne utilisation de l'outil, il est impératif de ne pas les afficher, et de ne pas modifier les macros réalisées.
- En cas de difficulté, vous devez contacter votre ARS en premier lieu.
- Sur le site de l'ATIH, il existe un sujet AGORA>RTC 2018